



Accueil de midi pour enfants
en milieu scolaire



DÉCLARATION DE REVENUS DU MÉNAGE – ANNÉE 2021

Document à retourner dûment rempli, soit par mail : apems@montreux.ch soit par poste à
Affaires sociales, familles et jeunesse, APEMS, avenue des Alpes 22, 1820 Montreux

Structure d'accueil :

A REMPLIR PAR LE/LES REPRESENTANTS LEGAUX DE L'ENFANT : Le(s) soussigné(s)

Nom et prénom des parents :

Nom, prénom et date de naissance de l'enfant :

Adresse :

a) déclare recevoir **mensuellement** (salaire annuel brut, inclus 13e ou gratification, divisé par 12) :

Salaire principal pris en compte à 100% (<i>joindre attestation de l'employeur</i>) ou revenu d'indépendant (<i>joindre décision de taxation AVS et copie de la dernière déclaration d'impôt</i>)	
Salaire secondaire pris en compte à 50% (<i>joindre attestation de l'employeur</i>) ou revenu d'indépendant (<i>joindre décision de taxation AVS et copie de la dernière déclaration d'impôt</i>)	
Allocations familiales et de ménage ou autres	
Pension alimentaire reçue (<i>joindre copie du dispositif de jugement de divorce ou, à défaut, déclaration de la personne versant la pension, avec indication du montant</i>)	
Pension alimentaire versée (<i>joindre copie du dispositif de jugement de divorce ou, à défaut, déclaration de la personne versant la pension, avec indication du montant</i>)	
Rente AVS (<i>joindre justificatif</i>)	
Rente ou allocation AI (<i>joindre justificatif</i>)	
Autres revenus (<i>usufruit, revenu de biens immobiliers, logement gratuit, fortune, etc.</i>)	
Revenu déterminant du ménage	CHF -

b) déclare verser une pension alimentaire (*joindre preuve du paiement*) :

à (nom, prénom et adresse) :

c) a un enfant gardé dans une autre structure d'accueil familial :

si oui, laquelle :

La ou les personnes soussignées autorisent la direction SFJ à prendre tout complément d'information qui lui serait nécessaire auprès de l'employeur, de la caisse AVS ou de la Commission d'impôts.

Lieu et date :

Signature(s) :